

Séance  
ordinaire du 16  
mai 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre ( 4 ) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.05.267

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.05.268

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Appui à Éco Mitis lors d'une opération nettoyage.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Autorisation de signature d'une demande d'exécution des travaux pour l'implantation d'un réseau de distribution Telus et Hydro-Québec pour le développement Lelièvre.
5. Autorisation d'inscription au congrès des Villages Relais.

**FINANCES**

6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets de 548 300\$ qui sera réalisé le 24 mai 2022.
7. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2006 -1126, 2007-1153, 2010-1243 et 2011-1257.

8. Autorisation d'adhésion à Espace Muni.
9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2022 de l'Office d'habitation (OH) de la Mitis – secteur Mont-Joli.
10. Autorisation d'un mandat supplémentaire pour la firme Centrap.
11. Appropriation et transfert de surplus affecté et non affecté.
12. Autorisation d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.
13. Autorisation de versement d'un don.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

14. Acceptation d'une offre de service en soutien –eau potable – service de génie de la MRC de La Mitis.
15. Acceptation de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

#### **LOISIRS**

16. Adoption du règlement 2022-1483 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Autorisation d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Club de Radio amateur.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

18. Programme d'Aide à la voirie locale – volet accélération – no SFP : 154217780 dossier no : DZK49799- no fournisseur : 32687 - Report des travaux en 2023.
19. Autorisation d'achat d'une unité d'apport d'air neuve.
20. Autorisation d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée pour 2022.

#### **URBANISME**

21. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1256, rue Industrielle.
22. Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

23. Autorisation de circuler dans les limites de la Ville de Mont-Joli.
24. Autorisation de dépôt d'une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'approbation de la portion du règlement d'emprunt 2021-1463 affectée à la réalisation du développement résidentiel Lelièvre – phase 2.
25. Autorisation de signature d'un bail entre la Ville de Mont-Joli et Sintra inc.
26. Acceptation de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).
27. Motion de félicitations à l'endroit de madame Anne Thivierge pour l'obtention de la médaille de l'Assemblée nationale.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

## ADMINISTRATION

22.05.269

### APPUI À ÉCO MITIS LORS D'UNE OPÉRATION NETTOYAGE

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 juin prochain, l'organisme Éco Mitis invite la population à participer à une opération nettoyage des berges, des sentiers et des fossés dans La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli participe chaque année en prêtant une ressource et en fournissant du matériel pour cette activité (gants, sacs, camionnette, lunch, etc.);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt et la fourniture de matériel à l'organisme Éco Mitis pour cette activité.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22.05.270

### RATIFICATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION TELUS ET HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉVELOPPEMENT LELIÈVRE

**CONSIDÉRANT** l'implantation du développement domiciliaire Lelièvre au sud de la rue Boisvert;

**CONSIDÉRANT QUE** ce nouveau développement nécessite l'implantation du réseau de distribution tant pour la téléphonie que pour l'électricité;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme TELUS Communication voit au déploiement de ce service;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec requiers un consentement municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'implantation du réseau seront partagés entre la Ville de Mont-Joli et le promoteur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature de la demande de consentement municipal d'Hydro-Québec par monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint pour et au nom de la Ville de Mont-Joli. Par la même résolution, le conseil municipal autorise le paiement de sa part des frais estimés pour l'implantation.

22.05.271

### AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DES VILLAGES RELAIS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Sonia Lévesque, directrice du service des communications à assister au congrès des Villages-Relais qui aura lieu du 25 au 27 mai prochain, à Dégelis, et ce, au coût de 210\$. Le conseil autorise également les frais de déplacement et d'hébergement.

## FINANCES

22.05.272

### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 548 300\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 MAI 2022

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 548 300 \$ qui sera réalisé le 24 mai 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-1126	152 300 \$
2007-1153	119 100 \$
2010-1243	178 100 \$
2011-1257	98 800 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en

conséquence;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2010-1243 et 2011 —, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault, appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu unanimement

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 mai 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>73 400 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>76 200 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>79 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>82 300 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>85 500 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>151 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2010-1243 et 2011-1257 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 mai 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

22.05.273  
Denis

#### **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2006-1126, 2007-1153, 2010-1243 et 2011-1257**

##### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	16 mai 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	3 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	24 mai 2022
Montant :	548 300\$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 mai 2022, au montant de 548 300 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

73 400 \$	3,05000 %	2023
76 200 \$	3,50000 %	2024
79 300 \$	3,65000 %	2025
82 300 \$	3,75000 %	2026
237 100 \$	4,00000 %	2027

Prix : 98,52600

Coût réel : 4,28781 %

### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

73 400 \$	4,33000 %	2023
76 200 \$	4,33000 %	2024
79 300 \$	4,33000 %	2025
82 300 \$	4,33000 %	2026
237 100 \$	4,33000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,33000 %

### 3 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

73 400 \$	4,34000 %	2023
76 200 \$	4,34000 %	2024
79 300 \$	4,34000 %	2025
82 300 \$	4,34000 %	2026
237 100 \$	4,34000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,34000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Robin Guy, appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 24 mai 2022 au montant de 548 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006-1126, 2007-1153, 2010-1243 et 2011-1257. Ces billets sont émis au prix de 98,52600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

22.05.274

### AUTORISATION D'ADHÉSION À ESPACES MUNI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à Espace Muni, et ce, au montant de 162\$ plus les taxes.

22.05.275

### DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation révisé pour les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de l'Office d'habitation (OH) de la Mitis;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires révisées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2022 de l'OH de la Mitis – secteur Mont-Joli représentant un montant de 99 669\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

**22.05.276                    AUTORISATION D'UN MANDAT SUPPLÉMENTAIRE POUR LA FIRME CENTRAP**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat supplémentaire de conciergerie à la firme Centrap pour le 300, avenue du Sanatorium, et ce, au montant de 160\$ par semaine plus les taxes.

**22.05.277                    APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

• Surplus affecté – Équilibrage du budget 2023	200 000.00\$
• Surplus affecté – Réserve pour les élections	35 631.27\$
• Surplus affecté – Unité de chauffage – usine de filtration	85 000.00\$
• Surplus affecté – Remplacement d'une pompe –Station Price	45 000.00\$
• Surplus affecté - Génératrice Station Fusilier	75 000.00\$
• Surplus affecté – Système de communication service incendie	40 000.00\$
• Surplus affecté – Achat de logiciel	10 000.00\$
• Surplus affecté – Travaux Hôtel de Ville	80 000.00\$
• Surplus affecté – Bilan Santé Station pompage parc industriel	25 000.00\$

**22.05.278                    AUTORISATION D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2022 l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2022 au coût de 100 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

**22.05.279                    AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent	Marche annuelle	250 \$
IGA	Tournoi golf Football Mistral	400\$
Chambre de commerce et industrie Mont-Joli Mitis	Tournoi golf	don équivalent à une équipe

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **22.05.280 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE EN SOUTIEN –EAU POTABLE – SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte une offre de service en soutien – eau potable- du service de génie de la MRC de La Mitis, et ce, au coût estimé de 3 300\$ plus les frais administration.

### **22.05.281 ACCEPTATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN)**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) concernant l'utilisation du véhicule de garde par monsieur Simon Santerre lors de la garde de la division eau. Le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville ladite entente entre les parties.

## **LOISIRS**

### **22.05.282 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-1441 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2022-1483 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement modifie la tarification du camp de jour et ajoute une tarification pour l'Aquaforme des aînés.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **22.05.283 AUTORISATION D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CLUB DE RADIO AMATEUR**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une entente avec le Club de Radio amateur VE2 RNI de Rimouski afin que celui-ci puisse installer des équipements de télécommunications à la station de pompage sud de la ville. En contrepartie, le Club de Radio amateur interviendra en situation d'urgence pour assurer à la Ville un lien de communication entre les différents sites de gestion de crise. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Robert Roger, directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **22.05.284 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION – NO SFP : 154217780 DOSSIER NO : DZK49799- NO FOURNISSEUR : 32687 REPORT DES TRAVAUX EN 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu du Ministère des Transports du Québec la confirmation d'une aide financière pour le projet de réfection rang des boulevards/route Tardif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli ne peut effectuer les travaux en 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit confirmer au Ministre que les travaux autorisés seront terminés selon un nouvel échéancier et que ceux-ci le seront au plus tard le 12 novembre 2023;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reporte et termine les travaux du dossier susmentionné au plus tard le 12 novembre 2023.

22.05.285

#### **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE UNITÉ D'APPORT D'AIR NEUVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à une demande de soumissions sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont présenté une offre de prix soient :

- Groupe Noël 81 250\$ plus les taxes
- Réfrigération Air C 82 995\$ plus les taxes

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une unité d'apport d'air neuve pour l'usine de traitement de l'eau potable, au Groupe Noël et ce, au prix de 81 250\$ plus les taxes.

22.05.286

#### **AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE POUR 2022**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat de gré à gré, à la firme Permaligne pour le marquage longitudinal de chaussée, et ce, pour un montant approximatif de 13 409.34 \$ incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

#### **URBANISME**

22.05.287

#### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1256, RUE INDUSTRIELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure en vue d'autoriser le remplacement d'une enseigne appliquée en conservant son même emplacement et dont sa hauteur totale à partir du niveau du sol serait d'environ 6,1 mètres alors que la norme maximale prescrite est de 5 mètres au règlement de zonage 2009-1210 à l'article 12.5;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enseigne sera implantée au même endroit que celle existante et que seule l'inscription sera modifiée pour identifier la nouvelle bannière GLS;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 28 avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil d'accepter la



demande de dérogation mineure telle que présentée.

22.05.288

**NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la nomination de deux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme soit madame Geneviève Côté et monsieur Francis Thibault.

**AFFAIRES NOUVELLES**

22.05.289

**AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Structure GB doit procéder à la livraison d'une pièce surdimensionnée à l'usine Bradken;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme devra emprunter une rue municipale, soit Henri-Rouleau et qu'elle doit obtenir une autorisation de circuler de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a donné son autorisation pour les routes qui sont sous sa juridiction;

**CONSIDÉRANT QUE** le convoi sera composé de deux véhicules avec escorte policière;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser Structures GB à circuler sur la rue Henri-Rouleau, le 24 mai prochain.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

22.05.290

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR L'APPROBATION DE LA PORTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-1463 AFFECTÉE À LA RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LELIÈVRE – PHASE 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à une demande de règlement d'emprunt pour la réalisation du développement résidentiel Lelièvre sous le numéro 2021-1463;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales a approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 le règlement d'emprunt pour la phase 1 du projet et que des autorisations du ministère sont nécessaires pour les phases subséquentes :

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de la phase 1 se déroule très rapidement, que le marché immobilier est très actif et qu'il est nécessaire de débiter la phase 2 pour être en mesure de répondre à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et le promoteur ont signé une entente pour la phase 2 le 2 mai 2022, modifiant ainsi l'entente primaire du 23 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville demande au ministère d'approuver la 2<sup>e</sup> partie du règlement d'emprunt 2021-1463 pour sa partie des frais équivalent à un montant de 244 490.53\$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande au MAMH pour que celui-ci approuve la portion du règlement d'emprunt 2021-1463 affectée à la réalisation de la phase 2 du développement résidentiel Lelièvre.

**22.05.291           AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET SINTRA INC.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente intervenue entre les parties.

*Le conseil municipal a pris connaissance de l'entente, l'accepte et l'approuve telle que présentée.*

**22.05.292           ACCEPTATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN)**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) concernant la formation pour l'obtention du certificat de qualification préposé à l'aqueduc (OPA) pour monsieur Dave Bernier.

**22.05.293           MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE MADAME ANNE THIVIERGE POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Madame Anne Thivierge a reçu récemment la médaille de l'Assemblée nationale des mains du député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, pour ses 42 ans à l'emploi du Centre de la petite enfance Les P'tits Montois, dont 32 ans à la direction du CPE.

Sous sa gouverne, les P'tits Montois ont connu plusieurs phases de développement, dont le déménagement du CPE de l'avenue du Sanatorium, à la rue de la Gare en 2003, l'ouverture du point de service La Pas-R-Ailes à la Promenade Plein Soleil en 2007, l'agrandissement de l'installation de la rue de la Gare en 2011 et l'ouverture d'un autre point de service en 2022 dans la rue Beaupré. Au total, à Mont-Joli, le CPE Les P'tits Montois gère 78 places.

Madame Thivierge a reçu la médaille de l'Assemblée nationale en reconnaissance de son travail et de ses efforts soutenus en faveur du développement de services pour les tout-petits et leurs familles.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de madame Anne Thivierge pour l'obtention de la médaille de l'Assemblée nationale, une récompense pleinement méritée.

**22.05.294           PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette demande ce qu'est Espace Muni? Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'une revue municipale.

Monsieur Morissette demande quand les rues de Mont-Joli seront réparées? Monsieur le maire mentionne que les plans d'asphalte n'ouvrent qu'en juin et que d'ici là, des patchs sont faites.

Monsieur Morissette demande s'il y aura des développements pour l'ancienne Auberge Jacques-Cartier? Monsieur le maire répond qu'il y a beaucoup de rumeurs, mais rien d'officiel encore.

Monsieur Morissette demande ce qui se passe avec le projet du 57 Hôtel de Ville? Monsieur le maire répond que le projet n'est pas mort, mais que ce sont les promoteurs qui feront les annonces lorsque le temps sera venu.

Monsieur Morissette demande ce que la Ville fait à propos de l'entreprise Bouffard dans le parc Industriel? Monsieur le maire mentionne que la Ville est

proactive dans ce dossier et qu'elle tente de régler le problème.

Madame Doris Lévesque mentionne qu'elle a une problématique d'égout et qu'elle aura des coûts relativement importants pour corriger la situation. Elle demande si la Ville l'aidera et si elle a le droit de voir les plans de la Ville. Monsieur le maire répond que comme elle nous a mise en demeure, il ne peut commenter le dossier.

**22.05.295**

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière